

Frais annexes Eau*Commune de Bandol**Tarifs au 1er janvier 2024*

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
Prestations liées au service de l'abonné				
FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)				
Pénalités de retard de paiement 1ère relance	3,86	0,00	0,00	3,86
Pénalités de retard de paiement à compter de la 2ème relance	31,37	0,00	0,00	31,37
Fermeture de branchement	35,65	10,00	3,57	39,22
Réouverture de branchement	35,65	10,00	3,57	39,22
Intervention au lieu de livraison des eaux	35,65	10,00	3,57	39,22
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,57	10,00	0,66	7,23
INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)				
Manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés	106,70	10,00	10,67	117,37
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	214,70	10,00	21,47	236,17
Astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau	12,86	10,00	1,29	14,15
SERVICES ASSOCIES AU SYSTÈME DE RADIORELEVÉ				
Abonnement aux services personnalisés associés au système de radiorelevé	3,21	20,00	0,64	3,85



Notre territoire est si précieux